



**DEMANDE D'HOMOLOGATION D'UNE SALLE**

Ce formulaire, uniquement réservé pour une salle non encore homologuée, devra parvenir, dûment complété, à la Cellule Compétition, au moins **20 JOURS** avant la première rencontre, le cachet de la poste faisant foi. Aucune rencontre ne pourra se dérouler dans cette salle avant que la cellule Compétition n'ait marqué son accord au club demandeur.

Le président et le secrétaire du club demandeur sont responsables des renseignements fournis, qui serviront de référence en cas de doute concernant les installations homologuées.

Il est instamment demandé au club demandeur, de fournir un plan détaillé de la disposition des différents terrains, ainsi que des distances séparant ceux-ci. Tous les obstacles, ainsi que leur nature, présents dans l'aire de jeu, devront **clairement** être identifiés sur ce même plan (poutres, fils, panneaux, lampes, tribunes, ...).

**CLUB**

**MATRICULE**

**DIVISION**

MESSIEURS

DAMES

LOISIRS SERIE

JEUNES

**SALLE**

CODE POSTAL

COMMUNE

TEL

FAX

**SECRETAIRE**

RUE

CODE POSTAL

COMMUNE

TEL

FAX

EMAIL

@

**NOMBRE DE TERRAINS** En longueur

En largeur

[Télécharger l'annexe 2 en cliquant ICI](#)

Le TERRAIN PRINCIPAL est le

Le TERRAIN DE RESERVE est le

**NORMES** [Télécharger les normes en cliquant ICI.](#)

**A TRANSMETTRE à**

**Jean Claude Debatty**  
**Rue du Canal, 65**  
**4100 Seraing**

## **HAUTEUR DE SALLE**

La hauteur de la salle doit être considérée dans son ensemble, dans l'aire de jeu (terrain + zone neutre) et le point le plus bas dans cette zone doit être pris en compte ( point le plus bas = rencontre avec le premier obstacle dans l'aire de jeu, quel qu'en soit la nature, fil, panneau, ...).

### **1. TERRAIN PRINCIPAL**

A → 7 m et plus                      B → Entre 6,99 m et 6,50 m                      C → Entre 6,49 m et 6,00 m.

#### **TERRAIN RESERVE I**

A → 7 m et plus                      B → Entre 6,99 m et 6,50 m                      C → Entre 6,49 m et 6,00 m.

#### **TERRAIN RESERVE II**

A → 7 m et plus                      B → Entre 6,99 m et 6,50 m                      C → Entre 6,49 m et 6,00 m.

### **2. ZONE LIBRE**

La zone libre doit être rectangulaire et symétrique (en longueur et en largeur), il doit donc être tenu compte de la distance la plus petite pour la détermination de cette zone. (Exemple : profondeur terrain coté gauche 2 mètres, coté droit 1.5 mètres donc zone libre 1.5 mètres). Il est toutefois demandé de signaler sur le plan de disposition des terrains, la dimension des différentes zones libres.

#### **TERRAIN PRINCIPAL**

A → 3 m et plus                      B → Entre 2,99 m et  
C → Entre 1,99 m et 1,50 m                      D → Entre 1,49 m et 0,50 m

#### **TERRAIN RESERVE**

A → 3 m et plus                      B → Entre 2,99 m et 2,00 m  
C → Entre 1,99 m et 1,50 m                      D → Entre 1,49 m et 0,50 m

#### **TERRAIN RESERVE 2**

A → 3 m et plus                      B → Entre 2,99 m et 2,00 m  
C → Entre 1,99 m et 1,50 m                      D → Entre 1,49 m et 0,50 m

### **3. ECLAIRAGE**

L'éclairage d'une salle est exprimé en lux lumière, et mesurée à 1 mètre du sol. Il doit être tenu compte de l'éclairement moyen dans l'aire de jeu. La Cellule Compétition peut dans la mesure du possible et sur demande procéder à une mesure de l'intensité lumineuse en cas de nécessité (demande de renforcement auprès des gestionnaires de votre salle, ...).

INTENSITE (LUX) DE L'ECLAIRAGE

#### **POTEAUX**

Le positionnement idéal des poteaux par rapport aux lignes du terrain est situé entre 0.5 M et 1 M (étant donné une longueur de filet de 9.5 M). Les poteaux devront être protégés efficacement (mousse, ...).

DISTANCE ENTRE LES POTEAUX

PROTECTION DES POTEAUX

## 5. REVETEMENT

Type de revêtement (Omnisports synthétique, taraflex, tapis, béton, ou autre à spécifier).

REVETEMENT

## 6. LIGNES ET COULEURS

La couleur des lignes et le contraste avec le revêtement sont des éléments importants dans le volley-ball, en effet les salles offrant un terrain contrastant avec les lignes et la zone libre offre des conditions idéales de jeu (exemple, terrain brun, lignes jaunes et zone libre verte), de même l'enchevêtrement de plusieurs lignes multisports doit être pris en considération.

COULEUR DES LIGNES

PLUSIEURS LIGNES

COULEUR DU TERRAIN

LIGNES UNIQ. VOLLEY

## 7. VESTIAIRES DES EQUIPES

Les vestiaires sont un élément d'accueil des joueurs, et font l'objet d'une nécessité particulière en cas d'organisation de certaines compétitions (tournois, rencontres internationales,...).

SEPARÉS PAR EQUIPE

WC & LAVABO

PATERES \_\_\_\_

DOUCHES SEPARÉES

FERMETURE A CLE

## 8. VESTIAIRES DES ARBITRES

Les vestiaires des arbitres doivent au minimum être équipés de deux chaises, d'une table, d'un lavabo (si possible une douche) et doivent obligatoirement fermer à clé.

CONDITIONS REMPLIES

FERMETURE A CLE \_\_\_\_

AUTRES REMARQUES \_\_\_\_

## 9. PODIUM D'ARBITRE

Le podium d'arbitre ou chaise d'arbitre doit au minimum offrir la possibilité d'officier debout, et permettre d'avoir une vue située au-dessus du filet et du poteau, sans aucune gêne, sa hauteur prise au socle devrait idéalement être comprise entre 1,40 m et 1,50 m.

HAUTEUR DU SOCLE

PODIUM AVEC POSSIBILITE DE S'ASSEOIR

PODIUM SANS POSSIBILITE DE S'ASSEOIR

PLINTH OU ANALOGUE

## 10. SECOURS

L'obligation des clubs de posséder une boîte de secours dont le contenu nécessaire est prescrit par un médecin consulté à cet effet par L'A.I.F./F.R.B.V.B. sera exigé sur le terrain durant la rencontre, sous peine de l'application de l'amende prévue (ce contenu est détaillé annuellement dans le carnet des rencontres) les éléments annexes, tels la présence d'un local de premiers soins, ou la proximité d'un hôpital sont des éléments également pris en considération pour la classification du niveau de compétition pour lequel la salle pourrait être homologuée, mais ne déroge pas à l'obligation d'avoir une boîte de secours.

BOITE DE SECOURS \_\_\_\_\_

LOCAL DE PREMIERS SOINS \_\_\_\_\_

## 11. TEMPERATURE

La température minimale requise pour la pratique d'un sport est de 10° C et ne peut en aucun cas excéder 25° C.

TEMPERATURE MOYENNE COMPRISE ENTRE 10/15 °C \_\_\_\_ 16/25 °C \_\_\_\_

## 12. AUTRES INFORMATIONS

Un marquoir est nécessaire pour le bon déroulement d'une rencontre, ce marquoir doit être numéroté de 0 à 30 au minimum.

PRESENCE D'UN MARQUOIR \_\_\_\_\_

Une toise rigide avec l'indication de la hauteur pour la catégorie concernée sera mise à la disposition de l'arbitre, cette toise devra en outre être clairement graduée (depuis zéro) de +/- 2 cm par rapport à la hauteur requise.

TOISE GRADUEE \_\_\_\_\_

SEPARATIONS ENTRE TERRAINS \_\_\_\_\_

LA SALLE POSSEDE UN DEFIBRILLATEUR : \_\_\_\_\_

Nous certifions que tous les renseignements et mesures donnés ci-dessus sont sincères et véritables, nous sommes par ailleurs d'accord de faire supporter à notre club, tous les frais inhérents à un éventuel contrôle estimé nécessaire par la commission d'homologation provinciale.

Pour obtenir des renseignements complémentaires, veuillez vous reporter au Règlement provincial d'homologation des terrains en salle, ou vous adresser directement au responsable de la Cellule Compétition.

DATE \_\_\_\_\_

**SIGNATURES OBLIGATOIRES PRECEDEES DE LA MENTION « LU ET APPROUVE »**

**PRESIDENT**

**SECRETAIRE**